



www.tennisrespières.com

Fiche d'information SAISON 2018 / 2019

Tarifs annuels :		Adulte	Enfant (< 18 ans)
OPTION 1	Accès illimité annuel aux courts	150 €	100 €
OPTION 2	Ecole de tennis + Accès illimité annuel aux courts	330 €	220 €
OPTION 3	Accès illimité annuel aux courts MULTIJOUEURS	350 €	

Réductions familiales sur l'inscription au club : -20€ pour 2 inscrits, -60€ pour 3 inscrits, -100€ pour 4 inscrits (montant de la réduction totale)

OFFRE SPECIALE FORUM
OPTION 1 : 60 € (5 € par mois) + licence
OPTION 3 : 200 €

INSCRIPTION AU CLUB

L'inscription au club **inclut la licence FFT** et donne droit à un accès illimité aux courts extérieurs du Tennis-club.

Toute inscription doit être impérativement accompagnée d'un **certificat médical**.

Une autorisation parentale d'inscription au club de tennis est obligatoire pour les jeunes de moins de 18 ans.

L'inscription au Tennis Club de CRESPIERES est acquise et définitive pour la saison.

ECOLE DE TENNIS

Les cours collectifs sont proposés les samedis (hors congés scolaires).

Cours donnés par : **Benoît PARENT (DE) / Alexis Chapalain (AMT)**

Démarrage des cours : A partir de **samedi 15 Septembre 2018**.

L'inscription au Tennis Club de CRESPIERES est nécessaire pour que l'inscription à l'Ecole de Tennis soit valide.

- **Un certificat d'aptitude au sport délivré par un médecin doit obligatoirement être remis au club pour pouvoir assister aux cours (non contre-indication à la pratique du tennis y compris en compétition).**

Les cours ont lieu à Crespières sur les courts de Tennis situés derrière le stade de football. Les cours sont donnés sous réserve de conditions climatiques permettant la pratique de l'activité.

En cas d'annulation de cours, l'information sera diffusée par SMS et via le site Internet du club.

L'inscription à l'école de tennis est prise sous réserve d'un nombre minimal suffisant de participants à chaque section ou groupe d'âge/niveau

Dans le cadre des activités du TCC, tout adhérent pourrait être photographié ou filmé. Dans le cas où vous vous opposez à la publication de ces images sur le site internet de l'association ou dans le journal municipal, nous vous remercions de signifier votre refus sur le bulletin d'inscription.

L'inscription à l'Ecole de Tennis est acquise et définitive pour la saison.

Association Loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Tennis, domiciliée à la Mairie de CRESPIERES.

contact : tennis.crespières@gmail.com,

www.tennisrespières.com



OFFRE SPECIALE FORUM
OPTION 1 : 60 € (5 € par mois) + licence
OPTION 3 : 200 €

PERSONNE A CONTACTER : NOM PRENOM: _____
ADRESSE : _____
CP : _____ COMMUNE : _____
Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____
e-mail : _____ @ _____

PERSONNE A INSCRIRE

Nom	Prénom	Date naissance	Taille T Shirt	Adulte	Enfant	Ecole Adulte	Ecole Enfant
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nombre total :							

Récapitulatif Famille

		Tarif	Nbre	TOTAL
OPTION 1 : OFFRE SPECIALE FORUM Accès illimité annuel aux courts	ADULTES	150 € / 60 € + 30 € = 90 €		
	ENFANTS	100 € / 60 € + 20 € = 80 €		
OPTION 2 Ecole de tennis + Accès illimité annuel aux courts	ADULTES	330 €		
	ENFANTS	220 €		
OPTION 3 OFFRE SPECIALE FORUM Accès illimité annuel aux courts - MULTIJOUEURS		200 €		
REMISE (20€ pour 2 inscrits, -60€ pour 3 inscrits, -100€ pour 4 inscrits)				
Règlement possible en 3 chèques : octobre, janvier, avril			TOTAL	

IDENTIFICATION DE LA CARTE (cf. Fonctionnement de la carte perforée au dos)

	Numéro de Carte : B__ __ RESTITUTION DE LA CARTE : __ __ __ (rayer si besoin)
--	--

Joindre impérativement un **certificat médical** (non contre-indication à la pratique du tennis **y compris en compétition**).
Une autorisation parentale d'inscription au club de tennis est obligatoire pour les jeunes de moins de 18 ans.
L'adhésion à l'association « Tennis Club de CRESPIERES » est automatique en cas d'inscription.
L'inscription au Tennis Club de CRESPIERES est acquise et définitive pour la saison.
J'autorise le club à utiliser mon image (photo, vidéo) pour la promotion de ses activités (rayer si besoin)
J'accepte les conditions d'utilisation de la carte perforée et je m'engage à la restituer au TCC en fin de saison ou en cas de départ prématuré.

Pour accord, date et signature (pour les mineurs : signature des parents ou représentants légaux). Nom : _____ Prénom : _____ Date : _____ Signature : _____	Documents à renvoyer accompagnés du règlement à : Tennis Club de Crespières Mairie de Crespières 78121 CRESPIERES
--	---

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant sur simple demande auprès du Tennis Club de CRESPIERES.

Association Loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Tennis, domiciliée à la Mairie de CRESPIERES.
contact : tennis.crespieres@gmail.com,



www.tenniscrespieres.com

FONCTIONNEMENT DE LA CARTE PERFOREE

L'accès aux courts s'effectue à l'aide d'une carte perforée fournie lors du paiement de l'adhésion. Au terme du 31 Août 2018, il conviendra de rendre cette carte à l'association et de souscrire une nouvelle adhésion (une nouvelle carte sera alors délivrée). En cas de perte de cette carte, il pourra être fourni une deuxième carte. En cas d'abus, cette nouvelle carte est susceptible de faire l'objet d'une facturation variable en fonction de la durée restante de la période en cours. Toute perte abusive est susceptible de faire l'objet d'une facturation pouvant aller jusqu'à un an de cotisation.

La carte perforée fournie est strictement personnelle. Le prêt de la carte perforée à un joueur non adhérent au club est susceptible d'entraîner la confiscation de celle-ci, voire votre exclusion du club sans pouvoir prétendre au remboursement de l'adhésion.

Nous vous remercions également de bien vouloir **fermer les portes** lors de votre départ et de vérifier de leur correcte fermeture.

OFFRE MULTIJOUEURS

L'offre Multi-joueurs est nominative et permet à son titulaire de jouer sur un terrain en compagnie de personnes non nominativement inscrites au club. L'offre n'étant pas cessible, le titulaire doit obligatoirement être présent sur le court. Un seul terrain peut être occupé pendant une durée maximale d'une heure trente par jour.

Association Loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Tennis, domiciliée à la Mairie de CRESPIERES.
contact : tennis.crespieres@gmail.com,
www.tenniscrespieres.com

Document imprimé par nos soins